

Administration des douanes du Pérou
19 mars 2021

- ✓ *Parmi les mesures préconisées dans la Résolution de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale, quelles sont celles qui sont appliquées par votre Administration des douanes ? Veuillez fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre.*

Parmi les mesures mises en œuvre et désormais mises en pratique, peuvent notamment être citées : (i) priorité de dédouanement à l'importation pour les vaccins, (ii) mécanismes permettant d'identifier les envois de vaccins pendant leur importation, et (iii) coopération et coordination avec les administrations compétentes. À cet égard, dès que l'État péruvien a été informé de l'achat de vaccins contre la COVID-19, l'Administration des douanes a pris la direction d'une équipe technique composée de tous les acteurs des secteurs public et privé participant au processus d'importation des vaccins (de leur collecte au port d'origine à leur livraison à l'importateur, après réalisation des formalités douanières), qui a entre autres permis de recueillir les préoccupations à la source et de déployer une série de moyens visant à optimiser le processus (coopération et coordination). En interaction avec ces différents acteurs, des recommandations concrètes ont été élaborées pour l'importation des vaccins, dont notamment la modalité de numérotation préalable, et ces échanges permettent à la douane d'obtenir des informations préalables à l'arrivée des marchandises, ce qui en améliore le suivi (mécanismes d'identification des envois). De même, le dédouanement des vaccins est contrôlé, non seulement à des fins d'accélération mais aussi de soutien réglementaire pour la bonne destination des marchandises, ce qui facilite et accélère les mécanismes d'admission (priorité).

- ✓ *Des informations concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 et les biens et équipements utilisés pour leur expédition et leur transport ont-elles été communiquées au public, par exemple sur le site Web de l'Administration des douanes ? Si oui, veuillez préciser l'URL. Si aucune information n'a été rendue publique, les renseignements pertinents ont-ils été communiqués aux parties prenantes de la chaîne logistique – fabricants, exportateurs, importateurs, fournisseurs de services logistiques, etc. ?*

Comme précisé plus haut, l'Administration des douanes dirige une équipe technique composée de tous les acteurs des secteurs public et privé qui participent au processus d'importation des vaccins, c'est-à-dire transporteurs, fournisseurs, importateurs, autorités sanitaires, exploitants d'aéroports, etc. L'Administration des douanes a organisé une série de réunions avant l'arrivée des vaccins pour définir le planning des opérations et ainsi pouvoir guider les intervenants et leur apporter le soutien réglementaire nécessaire pour accélérer l'importation. Cela permet également de mieux gérer et de faciliter les questions liées à l'admission provisoire de conteneurs de glace sèche Envirotainer ou à l'autorisation d'entrée des enregistreurs de données, cruciales pour l'admission des vaccins.

De même, la réglementation visant l'admission pour l'importation de vaccins a été communiquée au public par le biais de webinaires organisés par l'Administration des douanes.

- ✓ *Des orientations spécifiques ont-elles été communiquées aux douaniers de première ligne concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 à l'exportation, à l'importation ou en transit, ainsi que sur les biens et équipements utilisés pour l'envoi et le transport de ces vaccins ? Si oui, veuillez indiquer la manière dont ces orientations ont été diffusées.*

Plusieurs réunions de travail organisées avant l'arrivée des vaccins avec les différents acteurs ont permis de collecter des informations relatives au transport, et les détails correspondants ont ensuite été transmis aux agents de terrain à des fins d'inspection non intrusive.

- ✓ *Une formation a-t-elle été impartie au personnel de l'Administration des douanes en amont des efforts de distribution des vaccins contre la COVID-19, par exemple sur la manipulation et le*

traitement de produits thermosensibles et soumis à des contraintes de temps, sur la manipulation de produits dangereux (par exemple, la neige carbonique), sur l'identification des vaccins contre la COVID-19 dans les documents d'importation ou d'exportation ?

Nous n'avons pas d'information à fournir sur ce point.

- ✓ *Quel a été le mode de transport utilisé à l'entrée/à la sortie du pays pour l'exportation ou l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?*

Les vaccins contre la COVID-19 importés sur notre territoire sont acheminés par transport aérien.

- ✓ *Quels sont les documents exigés pour l'exportation de vaccins contre la COVID-19 depuis votre pays ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)*

Nous n'exportons pas de vaccins.

- ✓ *Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)*

Nous n'exportons pas de vaccins.

- ✓ *Existe-t-il un échange d'informations ou de données entre les autorités douanières du pays d'exportation et du pays d'importation ? Quels sont les types d'informations échangées ? Comment l'échange d'informations s'organise-t-il et comment est-il réglementé ?*

Nous n'avons pas d'information à fournir sur ce point.

- ✓ *La procédure du transit douanier a-t-elle été utilisée pour importer les vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ? Si oui, pourquoi et quelle a été la logique suivie ?*

Cette procédure n'a pas été utilisée.

- ✓ *Votre Administration applique-t-elle des techniques de gestion des risques concernant le mouvement transfrontalier des vaccins contre la COVID-19 ?*

Nous n'avons pas d'information à fournir sur ce point.

- ✓ *Quels sont les documents exigés pour l'importation de vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ?*

Ces documents sont les suivants :

- facture commerciale ;
- lettre de transport aérien ;
- registre sanitaire ;
- certificat d'analyse des lots ;
- bonnes pratiques de fabrication.

- ✓ *Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ?*

La douane péruvienne est la seule autorité responsable ; l'inspection et/ou la participation d'aucun autre organisme gouvernemental n'est requise.

- ✓ *Pour autant que ces informations soient disponibles, quel a été le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés dans votre pays ?*

Le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés au Pérou est d'environ 15 minutes à compter de l'arrivée de l'avion.

- ✓ *Votre gouvernement a-t-il envisagé une franchise de droits et taxes pour l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?*

Non.

- ✓ *Veillez indiquer toute autre information que vous souhaiteriez partager.*

L'autorisation préalable (numérotation de la déclaration d'importation avant l'arrivée des marchandises) est l'outil le plus efficace pour le suivi des vaccins et nous permet d'échanger à l'avance avec les autres intervenants, ce qui facilite la prise en charge rapide et anticipée des demandes d'assistance, besoins et exigences, outre fournir les informations nécessaires pour procéder aux opérations douanières avant l'arrivée. Ainsi, l'admission des marchandises est immédiate, après vérification de l'arrivée des envois.